

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ.E.S DE L'OPPOSITION

(Article 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse que, dans le contexte de la crise du logement, de nombreux locataires renoncent à faire valoir leurs droits par crainte que le caractère public des dossiers au Tribunal administratif du logement nuise à leur recherche de logement ;

Qu'elle constate que cette situation compromet l'accès à un logement, favorise des hausses de loyers abusives et contribue au maintien de conditions de logement insalubres ou non sécuritaires ;

Qu'elle prenne acte du fait que plusieurs autres juridictions, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ne rendent pas publics les noms des locataires qui exercent leurs droits ;

Qu'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'agir dès maintenant afin d'anonymiser les dossiers des locataires reconnus non fautifs au Tribunal administratif du logement. »

Présentée par le député de Laurier-Dorion

Le 1^{er} avril 2026